

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

Monsieur Gilles de Robien  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Réf. : CL/JB/2007/20

Nous vous avons saisi le 4 octobre dernier d'un problème qui nous paraissait urgent à propos des modalités d'application de la nouvelle circulaire 2006-139 du 29 août 2006 sur les SEGPA.

A ce jour, et malgré nos entretiens avec votre Conseiller Social et la DGESCO, nous n'avons aucune réponse de votre part.

Nous nous permettons de vous alerter à nouveau sur ce problème car la situation se détériore de plus en plus sur le terrain.

Aujourd'hui, les collègues ne peuvent plus exercer leur mission de formation au service des jeunes en grande difficulté puisqu'ils ne peuvent plus pratiquer leur métier dans le cadre de l'enseignement pratique en atelier.

Les situations sont certes différentes d'une SEGPA à l'autre. C'est d'ailleurs ce que nous avons le plus de mal à comprendre. Aussi nous vous demandons avec force de bien vouloir donner un cadrage national afin que la possibilité de dérogation puisse être à nouveau pratiquée pour que ces jeunes suivent une scolarité normale.

Nous espérons que ce nouveau courrier rencontrera toute votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Christian LAGE  
Secrétaire Général